

L'exploitation de tourbe dans le Massif Central entre 1996 et 2006

Sylvie MARTINANT - Chargée de mission au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, structure animatrice du réseau tourbières Auvergne et Massif Central

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Rue Léon Versepuy – 63200 RIOM – France

Tél : 04.73.63.18.27

Fax : 04.73.64.04.73

Email : tourbieres.auvergne@espaces-naturels.fr

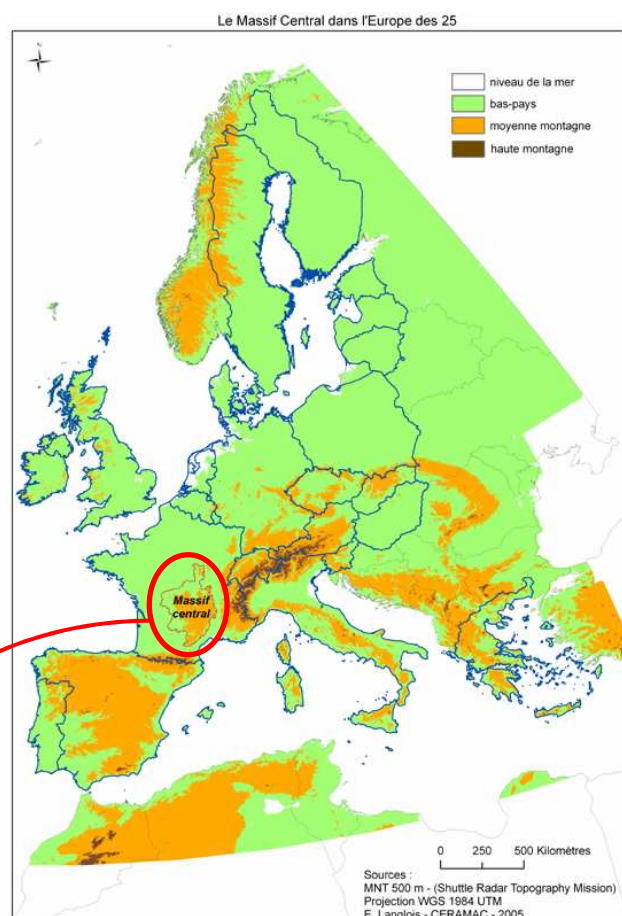
Pour en savoir plus : <http://www.pole-tourbieres.org/auvergne.htm>

Le Massif Central en quelques mots

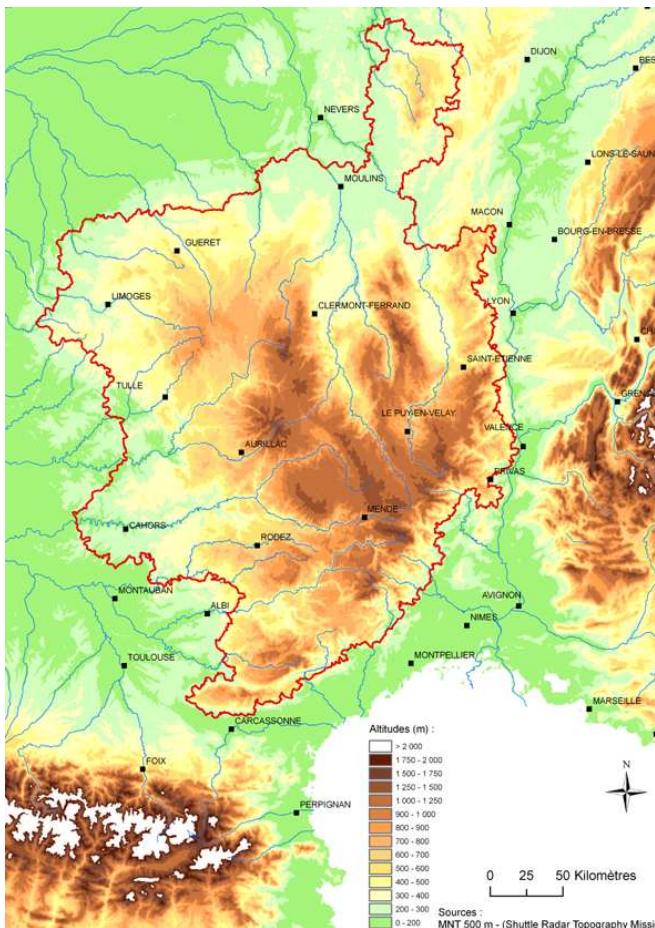
Le Massif Central représente 15% du territoire national et 42% de la montagne française, pour une surface d'environ 85 000 km² selon les données de la DIACT Massif Central¹.

Ce périmètre défini par le décret n°2004-69 relatif à la délimitation des Massifs modifiée par le décret n°2005-1333 du 28 octobre 2005 recouvre 6 régions dont l'Auvergne et le Limousin, et en partie les régions Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, et Midi-Pyrénées soit 22 départements. Ce territoire accueille également 10 parcs naturels régionaux, 1 parc national et plus de 350 sites Natura 2000.

Une forte activité agricole avec 90 000 exploitations majoritairement destinées à la production bovine avec 4 millions de bovins et 80% des terres cultivées destinées à l'élevage. Le taux de boisement est de 36% (contre 29% au niveau national).



¹ Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires – www.massif-central-diact.gouv.fr



Le Massif Central constitue un secteur biogéographique à forte densité de tourbières en raison de son climat aux apports hydriques conséquents et un relief propices à l'implantation de ces dernières. Il s'agit principalement de tourbières acides à sphaignes, sources de tourbe de blonde situées entre 400 et 1600 mètres d'altitude et d'une surface moyenne d'environ 10 ha.

Une grande majorité se situe en tête de bassin versant et alimentent 3 grands bassins hydrographiques que sont Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse.

Cadre de l'analyse

L'exploitation de tourbe à l'échelle du Massif Central n'est pas une activité récente car comme le signale en 1892, J.B.M. Bielawski, dans son ouvrage sur « les tourbières et la tourbe, de l'Auvergne et du plateau central » à cette époque « le combustible qu'elles procurent leur donne à lui seul une valeur au moins égale, et plutôt supérieure, à celle des vignes sans parler des meilleures terres de labour ». Une étude sur l'évolution de l'exploitation de la tourbe dans le Massif Central serait intéressante à mener cependant l'objet de la présente analyse s'est focalisé sur l'exploitation au cours des dix dernières années.

En 1996, dans le cadre du programme Life-Nature « Tourbières de France », un écobilan de l'extraction de la tourbe sur le territoire national a été réalisé par le coordinateur de ce programme, Jean-Marc HERVIO. Ce bilan a pris en compte les informations collectées par les opérateurs délégués dans les 15 régions concernées comme le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne² pour l'entité Auvergne mais également Massif Central en raison de son rôle de correspondant pour cette zone géographique. Ce bilan a été réalisé sur la base du découpage Massif Central de l'époque basé sur 5 régions et 16 départements sachant que la région Bourgogne et les 4 départements concernés ont été intégrés au périmètre plus récemment (voir § précédent).

En 2006, un nouveau bilan a été réalisé dans le cadre de l'animation du réseau tourbières Auvergne et Massif Central assurée par le Conservatoire des Espaces et Paysages avec une présentation de ce travail par Claire CHATAGNON au cours de la rencontre technique des tourbières du Massif Central qui s'est tenue en Ardèche les 03 et 04 octobre 2006 (compte rendu du 3^{ème} séminaire technique des tourbières du Massif Central à consulter sur site du pôle-relais « Tourbières » à l'adresse suivante : <http://www.pole-tourbieres.org/auvergne.htm>).

² Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - tourbieres.auvergne@espaces-naturels.fr

Sur ce pas de temps de 10 ans, l'évolution de l'exploitation de tourbe a été analysée au travers de trois points principaux que sont les carrières exploitées (nombre, répartition, surface...), le contenu des arrêtés préfectoraux d'exploitation, ainsi que les démarches de remise en état des carrières dont la fermeture a eu lieu au cours de la décade écoulée.

Evolution des carrières de tourbe exploitées

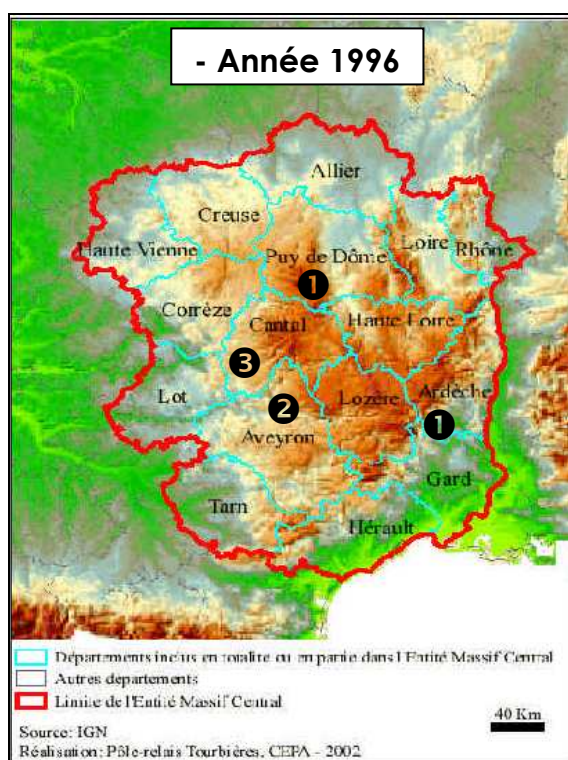
Selon un estimatif réalisé en 1996, dans le cadre du Life Nature « tourbières de France », l'exploitation au niveau du Massif Central, représentait 5,6% de la production nationale. Le nombre d'exploitations autorisées ainsi que les surfaces d'exploitation ont diminué au cours des 10 dernières années.

Des 7 tourbières exploitées en 1996, il en reste 4 en 2006. Des 3 régions et 4 départements initialement concernés, il reste aujourd'hui 2 régions (Auvergne et Midi-Pyrénées) et 2 départements (tableau et cartes ci-dessous).

Tableau récapitulatif des tourbières exploitées entre 1996 et 2006 :

Région	Département	Nom de la tourbière	Exploitation en 1996	Exploitation en 2006	Date de fermeture	Date d'expiration de l'exploitation
AUVERGNE	Puy-de-Dôme	Gayme	X		2002	
	Cantal	Rascoupet	X	X		2023
		Le Couderc	X	X		2023
		Pierrefite	X	X		2015
MIDI-PYRENEES	Aveyron	La Rosière	X		1999	
		Le Pendouliou	X	X		2010
RHONE-ALPES	Ardèche	Sagne-Redonde	X		1998	

Répartition géographique de la production de tourbe dans le Massif Central



Les surfaces d'exploitation recouvrant plus de 80 hectares en 1996 sont en 2006 d'environ 60 hectares. Les 20 hectares de différence ont fait l'objet d'une remise en état au cours des 10 ans écoulés. Cela concerne 3 carrières dont l'historique sommaire et la remise en état seront présentés dans le dernier paragraphe.

Evolution des arrêtés préfectoraux d'exploitation des carrières de tourbe

Cette analyse est basée sur les arrêtés préfectoraux des 7 carrières répertoriées en 1996 à l'échelle du Massif Central. Il ressort une hétérogénéité marquée d'une carrière à une autre. En effet, un nombre limité de données sont communes à l'ensemble des arrêtés (tableau ci-dessous). Par contre, d'autres précisions telles que la superficie exploitée, la production annuelle, le type de tourbe, restent des éléments dont la précision est propre à certains arrêtés. De plus, les unités dans lesquelles ils sont exprimés sont loin d'être homogènes.

Tableau récapitulatif des données figurant dans les arrêtés préfectoraux d'exploitation :

Données communes à tous les arrêtés	Données propres à certains arrêtés
<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'exploitant • Commune et lieu-dit • Nom de la tourbière • Durée du contrat (de 10 à 30 ans) • Mesures de remise en état (degré de précision variable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Type de tourbe • Superficie exploitée (m², ha, n° parcelle sans surface) • Production annuelle et/ou totale (tonne/an, ou m³/an, tonne, ou volume, ou non exprimé) • Mode d'extraction • Mode de stockage

Une évolution du contenu des arrêtés sur les 30 dernières années est cependant perceptible, car certains des 7 sites étudiés ont des arrêtés préfectoraux initiaux antérieurs à 1976. Cette évolution peut se fractionner en 3 phases successives.

Tableau récapitulatif des phases d'évolution des arrêtés préfectoraux d'exploitation des carrières de tourbe :

Avant 1976 ←	← De 1976 à 1990 →	→ Après 1990
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'étude d'impact, pas de mesures compensatoires, pas de garanties financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la Protection de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 22 septembre 1994, et circulaire d'application du 2 juillet 1996 relatif à l'organisation des carrières en France dont relève l'exploitation de la tourbe dans la rubrique 2510
<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état des sols (infrastructures devant être enlevées, drains pouvant être laissés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du site s'amorce (aspect paysager évoqué, machines adaptées au manque de portance du sol...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Description de la remise en état du site devient plus précise (pente exprimée en degrés ou en %, organisation dans le temps et l'espace de la restauration...)
<ul style="list-style-type: none"> • Changement systématique de vocation du site (plan d'eau de loisirs, terre agricole...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de remise en état écologique sont encore sommaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication des services environnementaux

Exemples de remise en état de tourbières après exploitation

Les 3 tourbières du Massif Central dont l'exploitation s'est arrêtée au cours des 10 dernières années sont situées sur 3 régions, et permettent ainsi d'observer des remises en état dans des contextes différents. Au cours de la même période, d'autres anciennes carrières de tourbe ont été ou sont en cours de réhabilitation, mais n'ont pas été étudiées car l'arrêt de l'exploitation était antérieur à 1996. Il faut cependant noter que ces démarches sont assurées notamment par des collectivités souvent avec l'appui technique de gestionnaires d'espaces naturels avec généralement des moyens financiers destinés aux espaces naturels et aux zones humides.

Répartition géographique de 3 tourbières remises en état dans le Massif

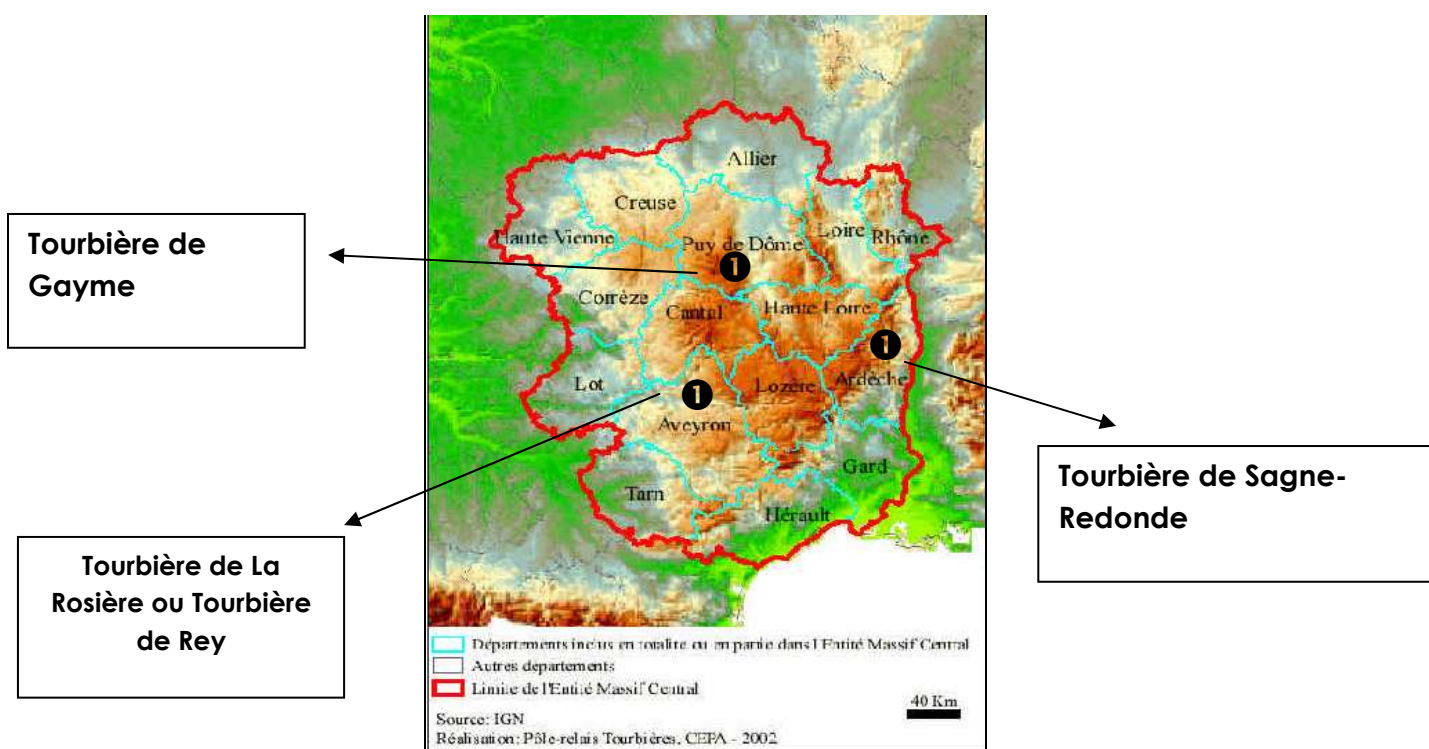


Tableau récapitulatif des tourbières arrivées en fin d'exploitation entre 1996 et 2006 :

Nom tourbière	Commune	Début exploitation & Durée	Renouvellement exploitation	Fin exploitation
Sagne-Redonde	Lanarce	1979 pour 10 ans	1989 pour 15 ans	1998 (6 ans avant fin)
La Rosière ou La tourbière de Rey	Villeneuve	1982 pour 30 ans		1999 (13 ans avant fin)
Gayme	Picherand e	1974 pour 18 ans	1993 pour 15 ans	2002 (6 ans avant fin)

Ces trois tourbières ont cessé d'être exploitées entre 6 et 13 ans avant la date légale d'expiration de l'arrêté préfectoral. Ceci pour des raisons différentes à savoir :


- épuisement du gisement (Gayme),
- départ en retraite de l'exploitant (Sagne-Redonde),
- suite à des problèmes de normalisation AFNOR de la tourbe extraite et au classement de la tourbière dans un périmètre Natura 2000 (Tourbière de la Rosière ou Tourbière de Rey).

Sur les trois carrières étudiées la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration a été assurée par des structures gestionnaires d'espaces naturels pour deux d'entre elles avec des financements publics destinés à la gestion des milieux naturels et des zones humides, et pour la troisième, par l'exploitant lui-même avec les fonds qu'il a été amené à provisionner à cet effet. Cependant, pour ces trois sites une concertation locale préalable avec un certain nombre d'acteurs locaux impliqués a systématiquement eu lieu afin de pouvoir concilier les contraintes règlementaires, environnementales en lien avec le projet d'aménagement.

Les remises en état de ces trois anciennes exploitations vont bien au-delà des préconisations des arrêtés essentiellement basées sur la mise en sécurité des sites (tableau récapitulatif ci-après). Les travaux réalisés ou en cours intègrent des aspects environnementaux, hydrologiques ainsi que la nouvelle vocation socio-économique de valorisation auprès du public. De plus, la tourbière de Sagne-Redonde, bénéficie de travaux de recherche pluridisciplinaire sur les volets hydrologiques, socio-économiques en tant que site de référence dans le cadre du Programme d'Etude des Tourbières de Rhône-Alpes (PETRA) et ce à partir de 2004.

Concernant les travaux prévus dans les arrêtés, le talutage des berges des futurs plans d'eau est préconisé pour les trois tourbières. Les autres préconisations sont propres à chaque arrêté. Il est notable que le fonctionnement hydrologique du site en lien avec les cours d'eau qui l'alimentent ou qui en sortent n'est jamais mentionné dans les arrêtés. Pourtant cet état de fait est loin d'être une préoccupation récente, car au XIX^{ème} siècle, C. Léo Lesquereux, paléobotaniste spécialiste des tourbières, posait déjà en principe qu'il devrait y avoir un syndicat des tourbières et de préciser : « C'est une nécessité pour la France. L'agent reproducteur et conservateur de la tourbe, l'eau, appartenant à tous, il existe entre les divers possesseurs d'une vaste tourbière, une communauté d'intérêts qui exige une réglementation équitable et minutieuse ». Or un siècle plus tard, il s'avère que le constat du manque de prise en compte dans les travaux de remise en état de l'hydrologie et de l'hydrographie de la tourbière elle-même mais également de sa position et de son rôle au niveau du bassin versant et du réseau hydrographique est toujours d'actualité. Il faut espérer qu'avec la Directive Cadre sur l'Eau et son application sur le territoire national, la prise en compte du facteur eau puisse être effective notamment au regard des aménagements réalisés pour assurer l'assèchement des sites en cours d'exploitation.

Tableau récapitulatif des Travaux prévus et réalisés :

Nom tourbière	Travaux prévus par l'arrêté	Travaux réalisés ou en cours
<p>Tourbière de Sagne-Redonde</p>  <p>Vue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remblaiement de la tourbière avec des matériaux inertes • Talutage des berges des plans d'eau à 30° maximum • Régalage des terres de découverte • Rectification des fronts de taille 	<ul style="list-style-type: none"> • 1999-Acquisition de la moitié du site par le CREN Rhône-Alpes • 2001-Réalisation d'un plan de gestion • A partir de 2002, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, suivi et restauration hydraulique, bûcheronnage, création de mares, pâturage équin, création d'un sentier avec un belvédère en lien avec la commune, suivi de l'évolution du site et du contexte social...
Tourbière de Rey	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en eau des zones 	<ul style="list-style-type: none"> • 2001-2004 – Réalisation du

	<p>d'extraction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Talutage des berges des plans d'eau à 30° • Revégétalisation des berges 	<p>docob</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2004-Validation du docob Natura 2000 intitulé « Tourbière de Rey » • 2006- Scop Sagne est animateur de ce site • Reprofilage des berges abruptes des bassins d'extraction, entretien par broyage ou fauche et sécurisation des abords dans le cadre de la mise en œuvre de ce site Natura 2000
<p style="text-align: center;">Tourbière de Gayme</p>  	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un étang de 2ha et de 2,5 m maxi de profondeur • Talutage des berges à 45° avec des sinuosités • Revégétalisation des berges par terre végétale recouverte des mottes issues du décapage de la tourbière • Introduction d'espèces de la tourbière dans les fosses et les buttes 	<ul style="list-style-type: none"> • 1998 – Commande par l'exploitant d'une étude de faisabilité auprès du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Un plan de restauration a été négocié par l'exploitant auprès de la DRIRE, du Parc Naturel, de la Commune de Picherande, propriétaire du terrain, et le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, délégué régional du Life Nature « Tourbières de France ». Ce plan de référence devient une référence au titre de l'obligation de la remise en état du site par le pétitionnaire le financement étant assuré par le provisionnement des fonds selon la loi du 19 juillet 1979. • Talutage des fronts de taille en pente douce ou en escalier • Maintien d'une butte de tourbe témoin • Régilage des plateformes de stockage et création de mares • Création d'un étang en pente douce avec des berges sinueuses et une profondeur maximale de 3 m • Nettoyage des déchets, carcasses et des dépôts de matériaux • Evacuation des cheminements d'engins en pouzzolane • Reprise du cheminement du ruisseau

Conclusion

Le bilan environnemental de l'exploitation de tourbière à l'échelle du Massif Central peut paraître à première vue globalement positif avec une diminution du nombre d'exploitation sur les dix dernières années avec des remises en état effectives allant au-delà des préconisations des arrêtés préfectoraux d'exploitation

sur des sites non totalement dégradés et encore susceptibles de régénération. Une nouvelle vocation scientifique et/ou pédagogique a permis de rassembler les principaux acteurs locaux concernés autour d'un projet sur leur territoire.

Cependant cela ne doit pas masquer que cet état de fait dépend essentiellement de la motivation des acteurs locaux impliqués.

Que la prise en charge de ces démarches est encore loin d'être assurée par la garantie financière imposée à l'exploitant par la Loi de 1976, en particulier pour les sites dont l'exploitation s'est arrêtée avant 1976, et le plus souvent pris en charge par des collectivités avec des financements publics.

De plus, dans le même laps de temps un renouvellement d'exploitation a eu lieu sur deux tourbières dont l'une d'entre elles se situe à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000, accueille un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur une partie de sa surface, dans le territoire d'un Parc Naturel Régional et ce pour 20 ans. Les priorités en termes de préservation des milieux naturels et de la ressource en eau face aux enjeux économiques restent donc très variables d'un département à un autre à l'appréciation des structures locales impliquées.

A noter également que l'exploitant de la tourbière de Gayme, malgré une restauration exemplaire, est toujours en recherche d'un nouveau site depuis maintenant plus de 10 ans. Malgré la sollicitation de nombreuses structures et partenaires locaux lancée dès 1995, conscient des enjeux environnementaux avec la proposition de travailler sur des produits de substitution, ainsi que sur la possibilité d'exploiter des tourbières avec un intérêt écologique limité sans activité turfigène, aucune proposition ne lui a été formulée à ce jour.

Il serait intéressant de pouvoir disposer à terme pour chaque site du coût financier des travaux de réhabilitation tant au niveau des travaux de terrassement, que de la valorisation pour l'accueil du public, et des suivis scientifiques afin d'aider à l'estimation de nouveaux sites à réhabiliter.

De plus, il serait intéressant de suivre l'évolution globale de ces sites sur des pas de temps de 10 ou 20 ans afin de pouvoir estimer l'impact des travaux et mesurer les capacités de régénération ou non des tourbières et espèces associées.